

THOMAS PIKETTY



VIVEMENT *le* SOCIALISME!

CHRONIQUES 2016-2020

Seuil



VIVEMENT LE SOCIALISME !

THOMAS PIKETTY

VIVEMENT
LE SOCIALISME !

Chroniques, 2016-2020

ÉDITIONS DU SEUIL

57, rue Gaston-Tessier, Paris XIX^e

Les chroniques qui constituent cet ouvrage
ont été publiées par l'auteur
sur le blog du *Monde* entre 2016 et 2020

ISBN 978-2-02-133809-6

© Éditions du Seuil, octobre 2020

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.seuil.com

Vivement le socialisme !

Septembre 2020

Si l'on m'avait dit en 1990 que je publierais en 2020 un recueil de chroniques intitulé *Vivement le socialisme !*, j'aurais cru à une mauvaise blague. Du haut de mes dix-huit ans, je venais de passer l'automne 1989 à écouter à la radio l'effondrement des dictatures communistes et du « socialisme réel » en Europe de l'Est. En février 1990, je participais à un voyage d'étudiants français en soutien à la jeunesse roumaine qui venait de se débarrasser du régime de Ceaușescu. Nous arrivions au milieu de la nuit à l'aéroport de Bucarest, puis par bus dans la ville tristounette et enneigée de Brasov, nichée dans l'arc des Carpates. Les jeunes Roumains nous montraient avec fierté les impacts de balles sur les murs, témoins de leur « Révolution ». En mars 1992, je faisais mon premier voyage à Moscou, où je voyais les mêmes magasins vides, les mêmes avenues grises. J'avais réussi à m'infiltrer dans les bagages d'un colloque franco-russe intitulé « Psychanalyse et sciences sociales », et c'est avec un groupe d'universitaires français un peu perdus que je visitai le mausolée Lénine et

la place Rouge, où le drapeau russe venait juste de remplacer le drapeau soviétique.

Né en 1971, je fais partie d'une génération qui n'a pas eu le temps d'être tentée par le communisme, et qui est devenue adulte en constatant l'échec absolu du soviétisme. Comme beaucoup, je fus plus libéral que socialiste dans les années 1990, fier comme un paon de mes judicieuses observations, suspicieux de mes aînés et de tous les nostalgiques, ne supportant pas ceux qui décidément refusaient de voir que l'économie de marché et la propriété privée faisaient partie de la solution.

Seulement voilà : trente ans plus tard, en 2020, l'hypercapitalisme a été beaucoup trop loin, et je suis maintenant convaincu qu'il nous faut réfléchir à un nouveau dépassement du capitalisme, une nouvelle forme de socialisme, participatif et décentralisé, fédéral et démocratique, écologique, métissé et féministe.

L'histoire décidera si le mot « socialisme » est définitivement mort et doit être remplacé. Je pense pour ma part qu'il peut être sauvé, et même qu'il reste le terme le plus adapté pour désigner l'idée d'un système économique alternatif au capitalisme. En tout état de cause, on ne peut pas se contenter d'être « contre » le capitalisme ou le néolibéralisme : il faut aussi et surtout être « pour » autre chose, ce qui exige de désigner précisément le système économique idéal que l'on souhaite mettre en place, la société juste que l'on a en tête, quel que soit le nom que l'on décide finalement de lui donner. Il est devenu commun de dire que le système capitaliste actuel n'a pas d'avenir, tant il creuse les inégalités et épuise la planète. Ce n'est pas faux, sauf qu'en l'absence d'alternative clairement explicitée le système actuel a encore de longs jours devant lui.

Comme enseignant-chercheur en sciences sociales, je me suis spécialisé dans l'étude de l'histoire des inégalités et de

la relation entre développement économique, répartition des richesses et conflit politique, ce qui m'a conduit à publier plusieurs ouvrages épais¹. J'ai également contribué à la création de la World Inequality Database, un vaste projet collectif et participatif visant à apporter plus de transparence sur l'évolution des inégalités de revenus et de patrimoines dans les différentes sociétés de la planète².

En m'appuyant sur les leçons de ces recherches historiques, ainsi naturellement que sur mon expérience de citoyen-observateur de la période 1990–2020, j'ai tenté dans mon dernier livre de donner quelques « éléments pour un socialisme participatif », dont je vais résumer ici les principales conclusions³. Il me faut toutefois préciser que ces « éléments » ne constituent qu'une petite base de départ parmi d'autres, une minuscule contribution à un immense processus d'élaboration collective, de discussion contradictoire et d'expérimentation sociale et politique, un processus qui devra s'inscrire dans la durée et faire le plein d'humilité et de ténacité, compte tenu notamment de l'ampleur des échecs passés et des défis à venir.

Le lecteur intéressé retrouvera également certaines de ces réflexions dans le présent ouvrage, dans lequel a été reproduit

1. Voir notamment *Les Hauts Revenus en France au xx^e siècle*, Paris, Grasset, 2001 ; *Le Capital au xx^e siècle*, Paris, Seuil, 2013 ; *Capital et idéologie*, Paris, Seuil, 2019. Pour une bibliographie plus complète et un grand nombre de textes, extraits et données disponibles en ligne, voir piketty.pse.ens.fr.

2. Toutes ces données, ainsi que des milliers de pages d'études et de documentation portant sur plus d'une centaine de pays sont disponibles en ligne sur le site WID.world. Voir aussi le *Rapport sur les inégalités mondiales, 2018*, codirigé avec Facundo Alvaredo, Lucas Chancel, Emmanuel Saez et Gabriel Zucman, Paris, Seuil, 2018, également disponible en ligne sur WID.world.

3. Pour une présentation plus détaillée de ces « éléments pour un socialisme participatif », voir Thomas Piketty, *Capital et idéologie, op. cit.*, chapitre 17, p. 1111–1190.

l'ensemble de mes tribunes mensuelles publiées dans le journal *Le Monde* de septembre 2016 à juillet 2020, sans aucune modification ou réécriture. Ont simplement été ajoutés quelques graphiques, tableaux, références et textes additionnels publiés sur mon blog hébergé par *Le Monde*¹. Je précise d'emblée que certaines des chroniques ont moins bien vieilli que d'autres, et je prie par avance le lecteur de m'excuser pour quelques répétitions. Ces textes ne représentent rien de plus qu'une tentative imparfaite d'un chercheur en sciences sociales de sortir de sa tour d'ivoire et de ses livres de mille pages pour s'engager dans la vie de la cité et dans le vif de l'actualité, avec les risques que cela comporte. J'espère que le lecteur indulgent pourra y trouver quelques pistes utiles pour ses propres réflexions et engagements.

La longue marche vers l'égalité et le socialisme participatif

Commençons par une affirmation que certains trouveront surprenante. Si l'on prend une perspective de long terme, alors la longue marche vers l'égalité et le socialisme participatif est déjà bien engagée. Aucune impossibilité technique n'interdit de poursuivre dans cette voie déjà ouverte, pour peu que l'on s'y mette toutes et tous. L'histoire le démontre : l'inégalité est par essence idéologique et politique, et non économique ou technologique.

Ce point de vue optimiste peut certes sembler paradoxal en ces temps de morosité ambiante. Il correspond pourtant à la réalité. Les inégalités se sont fortement réduites sur la longue

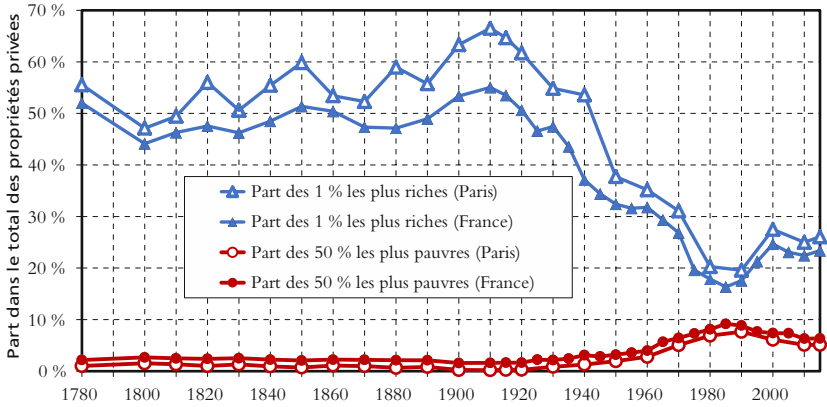
1. Voir lemonde.fr/blog/piketty. Le lecteur intéressé trouvera également sur ce site des liens vers les fichiers de données utilisés dans les graphiques et tableaux ; certaines données additionnelles sont disponibles sur WID.world ou sur piketty.pse.ens.fr.

durée, grâce notamment aux nouvelles politiques sociales et fiscales mises en place au cours du xx^e siècle. Il reste certes énormément à accomplir, mais le fait est qu'il est possible d'aller beaucoup plus loin en s'appuyant sur les leçons de l'histoire.

Examinons par exemple l'évolution de la concentration de la propriété depuis deux siècles. On constate tout d'abord que la part des 1 % les plus riches dans le total des propriétés (c'est-à-dire dans le total des patrimoines immobiliers, financiers et professionnels, nets de dettes) se situait à un niveau astronomique tout au long du xix^e siècle et jusqu'au début du xx^e – ce qui montre d'ailleurs au passage que la promesse d'égalité de la Révolution française était plus théorique que réelle, tout du moins pour ce qui concerne la redistribution de la propriété. On observe ensuite que la part des 1 % les plus riches s'est fortement abaissée au cours du xx^e siècle : elle était d'environ 55 % du patrimoine total à la veille de la Première Guerre mondiale, et elle avoisine aujourd'hui les 25 %. On notera toutefois que cette part reste de l'ordre de cinq fois plus élevée que celle détenue par les 50 % les plus pauvres, qui ne possèdent actuellement qu'à peine plus de 5 % du total des patrimoines (en dépit du fait qu'ils soient par définition cinquante fois plus nombreux que les 1 % les plus riches). Cerise sur le gâteau : cette faible part s'est en outre réduite depuis les années 1980-1990, évolution que l'on observe aussi aux États-Unis, en Allemagne et dans le reste de l'Europe, ainsi d'ailleurs qu'en Inde, en Russie ou en Chine.

Pour résumer : la concentration de la propriété (et donc du pouvoir économique) a nettement diminué au cours du siècle écoulé, mais elle n'en demeure pas moins extrêmement forte. La réduction des inégalités patrimoniales s'est faite surtout au bénéfice de la « classe moyenne patrimoniale » (c'est-à-dire les 40 % de la population compris entre les 10 % du haut et les 50 % du bas), mais a très peu bénéficié à la moitié la plus pauvre de la population. Au final, la part des 10 % les

**L'échec de la Révolution française :
la dérive inégalitaire propriétaire en France au XIX^e siècle**



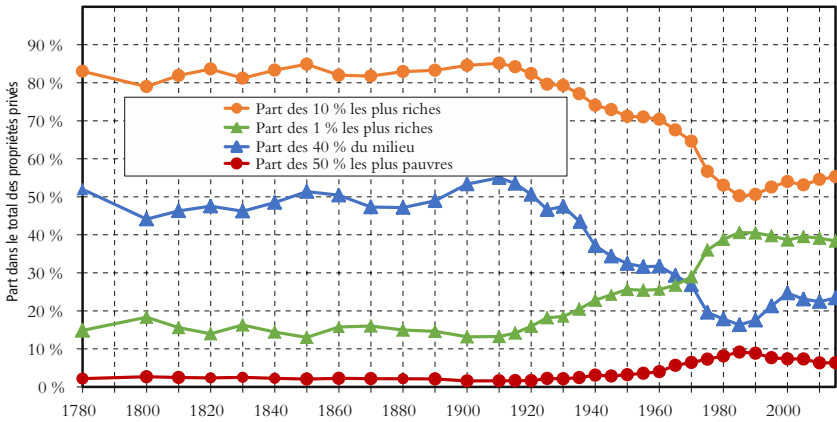
Lecture : à Paris, les 1 % les plus riches détenaient environ 67 % du total des propriétés privées en 1910, contre 49 % en 1810 et 55 % en 1780. Après une légère diminution pendant la Révolution française, la concentration de la propriété s'est accrue en France (et notamment à Paris) au cours du XIX^e siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale. Sur longue période, la chute des inégalités a eu lieu à la suite des guerres mondiales (1914-1945), et non après la Révolution de 1789.

Sources et séries : voir piketty.pse.ens.fr/ideologie. Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, op. cit., p. 161.

plus riches dans le total des patrimoines s'est sensiblement abaissée, passant de 80 %-90 % à environ 50 %-60 % (ce qui reste considérable), mais la part des 50 % les plus pauvres n'a jamais cessé d'être minuscule (voir graphique suivant). La situation des 50 % les plus pauvres s'est davantage améliorée en termes de revenus qu'en termes de patrimoines (leur part dans le total des revenus est passée d'à peine 10 % à environ 20 % en Europe), même si là encore cette amélioration reste limitée et potentiellement réversible (cette même part est d'ailleurs retombée à guère plus de 10 % aux États-Unis depuis les années 1980)¹.

1. Pour un examen détaillé de l'évolution historique des inégalités de revenus et de patrimoines, voir Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, op. cit., en particulier graphiques 4.1-4.3, 5.4-5.7, 10.1-10.7, 11.1-11.8, 13.8-13.9. Tous ces graphiques et séries sont disponibles en ligne sur piketty.pse.ens.fr/ideologie.

La répartition de la propriété en France, 1780-2015



Lecture : la part des 10 % les plus riches dans le total des propriétés privées (actifs immobiliers, professionnels et financiers, nets de dettes) était comprise entre 80 % et 90 % en France entre les années 1780 et 1910. La déconcentration des patrimoines commence à la suite de la Première Guerre mondiale et s'interrompt au début des années 1980. Elle s'est faite principalement au bénéfice des « classes moyennes patrimoniales » (les 40 % du milieu), ici définies comme les groupes intermédiaires entre les « classes populaires » (les 50 % les plus pauvres) et les « classes supérieures » (les 10 % les plus riches).

Sources et séries : voir piketty.pse.ens.fr/ideologie. Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, op. cit., p. 163.

L'État social, vecteur de l'égalité des droits

Comment rendre compte de ces évolutions complexes et contradictoires, et en particulier comment expliquer la réduction des inégalités observée au cours du siècle écoulé, notamment en Europe ? Outre les destructions de patrimoines privés liées aux deux guerres mondiales, il faut surtout insister sur le rôle positif joué par les transformations considérables du système légal, social et fiscal mises en place au cours du xx^e siècle dans de nombreux pays européens.

L'un des facteurs les plus déterminants a été la montée en puissance de l'État social entre les années 1910-1920 et les années 1980-1990, avec notamment le développement de l'investissement en éducation et en santé, des pensions de retraite et d'invalidité et des assurances sociales (chômage, famille,

logement, etc.). Au début des années 1910, le total des dépenses publiques atteignait à peine 10 % du revenu national en Europe de l'Ouest, et il s'agissait pour une large part de dépenses régaliennes liées au maintien de l'ordre, à l'armée et à l'expansion coloniale. Le total des dépenses publiques a atteint 40 %-50 % du revenu national dans les années 1980-1990 (avant de se stabiliser à ce niveau), et il s'agit pour l'essentiel de dépenses d'éducation, de santé, de pensions et de transferts sociaux¹.

Cette évolution a permis de mettre en place en Europe au cours du xx^e siècle une certaine égalité d'accès aux biens fondamentaux que sont l'éducation, la santé et la sécurité économique et sociale, ou tout du moins une plus grande égalité d'accès à ces biens fondamentaux que toutes les sociétés précédentes. La stagnation de l'État social depuis les années 1980-1990, alors même que les besoins ont continué de s'accroître, notamment du fait de l'allongement de l'espérance de vie et de la scolarité, montre cependant que rien n'est jamais acquis. Dans le secteur de la santé, nous venons amèrement de constater avec la crise sanitaire du Covid-19 les insuffisances des moyens hospitaliers et humains disponibles. L'un des grands enjeux de la crise épidémique de 2020 est précisément de savoir si la marche en avant vers l'État social va reprendre son cours dans les pays riches et va enfin être accélérée dans les pays pauvres².

Prenons le cas de l'investissement éducatif. Au début du xx^e siècle, les dépenses publiques d'éducation, tous niveaux confondus, étaient inférieures à 0,5 % du revenu national en Europe de l'Ouest (et légèrement supérieures aux États-Unis,

1. Voir Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, *op. cit.*, graphiques 10.14-10.15.

2. Voir « Éviter le pire », 14 avril 2020 [les références indiquées avec un titre et une date renvoient à une chronique de Thomas Piketty publiée sur lemonde.fr/blog/piketty reprise dans ce volume].

qui étaient à l'époque en avance sur l'Europe). Concrètement, cela correspondait à des systèmes éducatifs extrêmement élitistes et restrictifs : la masse de la population devait se contenter d'écoles primaires surchargées et mal financées, et seule une petite minorité avait accès au secondaire et supérieur. L'investissement éducatif a été multiplié par plus de dix au cours du xx^e siècle, atteignant 5 %-6 % du revenu national dans les années 1980-1990, ce qui a permis une très forte expansion éducative. Tous les éléments dont nous disposons suggèrent que cette évolution a été un facteur puissant poussant à la fois vers une plus grande égalité et une plus forte prospérité au cours du dernier siècle.

À l'inverse, tout indique que la stagnation de l'investissement éducatif total observée au cours des dernières décennies, en dépit de la forte augmentation de la proportion d'une classe d'âge accédant au supérieur, a contribué à la fois à la remontée des inégalités et au ralentissement du rythme de croissance du revenu moyen¹. Il faut également souligner la persistance d'inégalités sociales extrêmement fortes en termes d'accès à l'éducation. C'est le cas évidemment aux États-Unis, où la probabilité d'accès à l'enseignement supérieur (en grande partie privé et payant) est puissamment déterminée par le revenu parental. Mais c'est le cas également dans un pays comme la France, où l'investissement éducatif public total (tous niveaux confondus) est très inégalement réparti au sein d'une classe d'âge, compte tenu notamment des énormes inégalités entre les moyens alloués aux filières sélectives et non sélectives². De façon générale, le nombre d'étudiants a fortement progressé en France depuis le milieu

1. Je reviendrai plus loin sur la façon dont il convient d'utiliser à l'avenir la notion de « croissance ».

2. Voir Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, *op. cit.*, graphiques 0.8 et 17.1. Voir aussi « Parcoursup : peut mieux faire », 13 février 2018.

des années 2000 (passant d'à peine plus de 2 millions à près de 3 millions aujourd'hui), mais l'investissement public n'a absolument pas suivi, en particulier dans les filières universitaires générales et les filières techniques courtes, si bien que l'investissement par étudiant a fortement diminué, ce qui représente un gâchis social et humain considérable¹.

Pour un socialisme participatif : faire circuler le pouvoir et la propriété

L'égalité éducative et l'État social ne suffisent pas : pour atteindre l'égalité réelle, c'est l'ensemble des rapports de pouvoir et de domination qu'il faut repenser. Cela passe notamment par un meilleur partage du pouvoir dans les entreprises.

Là encore, il faut repartir de ce qui a bien fonctionné au cours du xx^e siècle. Dans de nombreux pays européens, en particulier en Allemagne et en Suède, le mouvement syndical et les partis sociaux-démocrates sont parvenus à imposer au milieu du xx^e siècle un nouveau partage du pouvoir aux actionnaires, sous la forme des systèmes dits de « cogestion » : les représentants élus des salariés disposent jusqu'à la moitié des sièges dans les conseils d'administration des grandes entreprises, y compris en l'absence de toute participation au capital. Il ne s'agit pas d'idéaliser ce système (en cas d'égalité, ce sont toujours les actionnaires qui ont la voix décisive), mais simplement de constater qu'il s'agit d'une transformation considérable de la logique actionnariale classique. En particulier, cela implique que si les salariés détiennent de surcroît une participation minoritaire de 10 % ou 20 % au capital, ou bien si une collectivité locale détient une telle participation, alors la majorité peut basculer, y compris face à

1. Voir « Budget 2018 : la jeunesse sacrifiée », 12 octobre 2017.

un actionnaire ultramajoritaire au capital. Or le fait est qu'un tel système, qui fit pousser de hauts cris aux actionnaires des pays concernés lors de sa mise en place, et qui a exigé d'intenses luttes sociales, politiques et juridiques¹, n'a nullement nui au développement économique, bien au contraire. Tout indique que cette plus grande égalité des droits a permis une meilleure implication des salariés dans la stratégie à long terme des entreprises.

Malheureusement, les résistances actionnariales ont jusqu'ici empêché une diffusion plus large de ces règles. En France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, les actionnaires continuent de détenir la quasi-totalité du pouvoir². Il est intéressant de noter que les socialistes français comme d'ailleurs les travaillistes britanniques ont favorisé jusqu'aux années 1980 une approche centrée sur les nationalisations, jugeant souvent trop timorées les stratégies des sociaux-démocrates suédois et allemands à base de partage du pouvoir et de droits de vote pour les salariés. L'agenda fondé sur les nationalisations a ensuite disparu après l'effondrement du communisme soviétique, et les socialistes français comme les travaillistes britanniques ont quasiment abandonné dans les années 1990 et 2000 toute

1. En particulier, les lois constitutionnelles allemandes de 1919 et 1949 ont défini la propriété comme une relation sociale mettant en jeu plusieurs types de parties prenantes, permettant ainsi ce genre de réforme, qui serait par exemple beaucoup plus difficile à mettre en place avec l'actuelle Constitution française, qui s'appuie sur une vision beaucoup plus conservatrice de la propriété strictement privée. Plutôt que se concentrer sur le passage à la VI^e République ou la mise en place d'une Assemblée constituante (sans que l'on sache toujours très bien la nature de la modification constitutionnelle envisagée), les discussions françaises concernant les réformes constitutionnelles sur ces questions gagneraient à se donner des objectifs socioéconomiques plus substantiels, en particulier sur la question de la propriété et de l'impôt progressif. Voir Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, *op. cit.*, chapitre 17.

2. Un timide siège (sur douze) a été introduit en France dans les conseils d'administration des grandes entreprises en 2013.

perspective de transformation du régime de propriété. Les discussions autour de la cogestion germanique-nordique ont repris depuis une dizaine d'années, et il est plus que temps aujourd'hui de généraliser ces règles à l'ensemble des pays.

Ensuite et surtout, il est possible de prolonger et d'amplifier ce mouvement vers un meilleur partage du pouvoir. Par exemple, outre le fait que les représentants des salariés devraient avoir 50 % des voix dans toutes les entreprises (y compris les plus petites), on peut imaginer que, au sein des 50 % des droits de vote allant aux actionnaires, la part des droits de vote détenue par un actionnaire individuel ne puisse dépasser un certain seuil dans les entreprises suffisamment importantes¹. De cette façon, un actionnaire unique qui serait également salarié de sa société continuerait d'avoir la majorité des voix dans une toute petite entreprise, mais devrait s'appuyer de plus en plus sur la délibération collective dès lors que l'entreprise deviendrait de taille plus significative².

1. Par exemple, un actionnaire individuel pourrait détenir au maximum 90 % des droits de vote actionnariaux dans les petites entreprises (au-dessous de 10 salariés), et ce seuil s'abaisserait graduellement à 10 % des droits de vote actionnariaux pour les plus grandes (au-delà de 100 salariés). Au cas où il existerait un actionnaire unique, les droits de vote actionnariaux non attribués viendraient s'ajouter aux droits de vote des salariés. Voir Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, *op. cit.*, chapitre 17. Ce système généralise à l'ensemble des secteurs d'activité les règles de plafonnement des droits de vote déjà proposées au sujet des sociétés de médias. Voir Julia Cagé, *Sauver les médias. Capitalisme, financement participatif et démocratie*, Paris, Seuil, « La République des idées », 2015.

2. Avec les règles décrites plus haut, un actionnaire unique d'une société employant 5 salariés (y compris lui-même) détiendrait 56 % des voix : 45 % des voix comme actionnaire (90 % de 50 %) et 11 % des voix comme salarié (55 %/5). Dans le cas d'une société employant 20 salariés (y compris lui-même), il détiendrait 43 % des voix : 40 % des voix comme actionnaire (80 % de 50 %) et 3 % des voix comme salarié (60 %/20). Avec 100 salariés, il détiendrait moins de 11 % des voix : 10 % des voix comme actionnaire

Aussi importante soit-elle, cette transformation du système légal ne suffira pas. Afin d'assurer une véritable circulation du pouvoir, il faut également mobiliser le système fiscal et successoral afin de favoriser une plus grande circulation de la propriété elle-même. Nous l'avons vu plus haut : les 50 % les plus pauvres ne possèdent presque rien, et leur part dans le patrimoine total s'est à peine améliorée depuis le XIX^e siècle. L'idée selon laquelle il suffirait d'attendre que l'accroissement général des richesses diffuse la propriété n'a guère de sens : si c'était le cas, on aurait vu une telle évolution depuis longtemps. C'est pourquoi je soutiens l'idée d'une solution plus volontariste, sous forme d'un héritage minimal pour tous, qui pour fixer les idées pourrait être de l'ordre de 120 000 euros (soit environ 60 % du patrimoine moyen en France actuellement) versés à l'âge de vingt-cinq ans¹. Un tel héritage pour tous représenterait une dépense annuelle d'environ 5 % du revenu national, qui pourrait être financée par un mélange d'impôt progressif annuel sur la propriété (c'est-à-dire sur le patrimoine immobilier, financier et professionnel, net de dettes) et d'impôt progressif sur les successions.

Dans mon esprit, cet héritage pour tous financé par l'impôt sur la propriété et sur les successions ne constituerait qu'une part relativement réduite du total des dépenses publiques. Toujours pour fixer les idées, on peut en effet envisager, dans le cadre d'une réflexion sur le système fiscal idéal, des recettes

et 0,9 % comme salarié (90 %/100). Il va de soi que ces paramètres ne sont donnés ici qu'à titre illustratif et devraient faire l'objet de vastes expérimentations historiques.

1. Actuellement, le patrimoine moyen des 50 % les plus pauvres est équivalent à environ 10 % du patrimoine moyen (d'où une part d'à peine 5 % du patrimoine total). La mesure évoquée ici aboutirait donc à une multiplication par six du patrimoine moyen des 50 % les plus pauvres. Le montant envisagé (60 % du patrimoine moyen) se situe un peu au-dessus du patrimoine médian actuel.

totales de l'ordre de 50 % du revenu national (niveau voisin de celui en vigueur actuellement, mais ces recettes seraient réparties de façon plus juste, ce qui permet d'envisager de possibles augmentations futures), composées : d'une part d'un système d'impôt progressif sur la propriété et sur les successions (qui rapporterait environ 5 % du revenu national et financerait l'héritage pour tous), et d'autre part d'un système intégré d'impôt progressif sur le revenu, de cotisations sociales et de taxe carbone (avec une carte carbone individuelle permettant de protéger les faibles revenus et les comportements responsables, et de concentrer les efforts sur les plus fortes émissions individuelles, qui seraient lourdement imposées), qui rapporterait au total environ 45 % du revenu national et qui financerait l'ensemble des autres dépenses publiques, et en particulier l'ensemble des dépenses sociales (éducation, santé, pensions de retraite, transferts sociaux, revenu de base, etc.) et des mesures liées à l'environnement (infrastructures de transport, transition énergétique, rénovation thermique, etc.).

Plusieurs points méritent d'être précisés ici. Tout d'abord, aucune politique environnementale valable ne peut être menée si elle ne s'inscrit pas dans un projet socialiste global fondé sur la réduction des inégalités, la circulation permanente du pouvoir et de la propriété, et la redéfinition des indicateurs économiques¹. J'insiste sur ce dernier point : il ne sert à rien de faire circuler le pouvoir si l'on conserve les mêmes objectifs économiques. Il faut donc changer le cadre, aussi bien au niveau individuel et local (en particulier avec l'introduction d'une carte carbone individuelle) qu'au niveau national. Le produit intérieur brut doit être remplacé par la notion de revenu national (ce qui implique de déduire toute la consommation de capital, y compris de capital naturel), l'attention

1. Voir « L'illusion de l'écologie centriste », 11 juin 2019 ; « Pour une économie circulaire », 15 octobre 2019.

La circulation de la propriété et l'impôt progressif

Impôt progressif sur la propriété (financement de la dotation en capital versée à chaque jeune adulte)			Impôt progressif sur le revenu (financement du revenu de base et de l'État social et écologique)	
Multiple du patrimoine moyen	Impôt annuel sur la propriété (taux effectif d'imposition)	Impôt sur les successions (taux effectif d'imposition)	Multiple du revenu moyen	Taux effectif d'imposition (y compris cotisations sociales et taxe carbone)
0,5	0,1 %	5 %	0,5	10 %
2	1 %	20 %	2	40 %
5	2 %	50 %	5	50 %
10	5 %	60 %	10	60 %
100	10 %	70 %	100	70 %
1 000	60 %	80 %	1 000	80 %
10 000	90 %	90 %	10 000	90 %

Lecture : le système fiscal proposé comprend un impôt progressif sur la propriété (impôt annuel et impôt successoral) finançant une dotation en capital à chaque jeune adulte et un impôt progressif sur le revenu (y compris cotisations sociales et taxe progressive sur les émissions carbone) finançant le revenu de base et l'État social et écologique (santé, éducation, retraites, chômage, énergie, etc.). Ce système de circulation de la propriété est l'un des éléments constitutifs du socialisme participatif, avec le partage des droits de vote à 50-50 entre représentants des salariés et actionnaires dans les entreprises.

Note : dans l'exemple donné ici, l'impôt progressif sur la propriété prélève environ 5 % du revenu national (permettant de financer une dotation en capital équivalant à 60 % du patrimoine moyen versée à 25 ans) et l'impôt progressif sur le revenu environ 45 % du revenu national (permettant de financer un revenu de base annuel équivalant à 60 % du revenu moyen après impôt, à hauteur de 5 % du revenu national, et l'État social et écologique à hauteur de 40 % du revenu national).

Sources et séries : Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, op. cit., p. 1130.

doit se concentrer sur les répartitions et non sur les moyennes, et ces indicateurs en termes de revenus (indispensables pour construire une norme collective de justice) doivent être complétés par des indicateurs proprement environnementaux (en particulier concernant les émissions carbone)¹.

J'insiste également sur le fait que l'héritage pour tous (on peut aussi parler de « dotation universelle en capital ») ne

1. Sur l'inégalité mondiale des émissions carbone et la concentration des plus hautes émissions individuelles aux États-Unis et en Europe, voir Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, op. cit., graphique 13.7, et *id.* et Lucas Chancel, « Carbon and Inequality : From Kyoto to Paris », WID.world, Working Paper Series n° 2015/7.

représente qu'une faible part du total des dépenses publiques, car la société juste telle que je l'envisage ici repose avant tout sur l'accès universel à un ensemble de biens fondamentaux (éducation, santé, retraite, logement, environnement, etc.) permettant de participer pleinement à la vie sociale et économique, et ne saurait se réduire à une dotation en capital monétaire. Pour autant, à partir du moment où l'accès à ces autres biens fondamentaux est garanti, y compris bien sûr l'accès à un système de revenu de base¹, alors l'héritage pour tous représente une composante additionnelle importante d'une société juste. Le fait de détenir 100 000 euros ou 200 000 euros de patrimoine change en effet beaucoup de choses par rapport au fait de ne rien détenir du tout (ou de ne posséder que des dettes). Lorsque l'on ne possède rien, on doit tout accepter : n'importe quel salaire, n'importe quelles conditions de travail, ou presque, car il faut dans tous les cas pouvoir payer son loyer et subvenir aux besoins de sa famille. Dès lors que l'on possède un petit patrimoine, on a accès à davantage de choix : on peut se permettre de refuser certaines propositions avant d'accepter la bonne, on peut envisager de créer une entreprise, ou bien d'acquérir un logement et de ne plus avoir besoin de financer un loyer chaque mois. En redistribuant la propriété, c'est ainsi l'ensemble des relations de pouvoir et de domination sociale que l'on peut contribuer à redéfinir.

Je précise également que les taux et les montants donnés ici ne sont indiqués qu'à titre illustratif. Certains jugeront excessifs les taux d'imposition de l'ordre de 80 %-90 % que j'envisage d'appliquer aux plus hauts revenus, successions et patrimoines.

1. Le revenu de base fait pleinement partie des ingrédients d'une société juste, à condition de l'inclure au sein d'un ensemble plus vaste et de ne surtout pas en faire une solution miracle. Voir « Revenu de base ou salaire juste ? », 13 décembre 2016.

Il s'agit là d'un débat complexe, qui mérite évidemment une ample délibération. Je veux simplement rappeler que de tels taux se sont appliqués dans de nombreux pays au cours du xx^e siècle (notamment aux États-Unis de 1930 à 1980), et que tous les éléments historiques dont je dispose me poussent à conclure que le bilan de cette expérience est excellent. En particulier, cette politique n'a nullement bridé l'innovation, bien au contraire : la croissance du revenu national par habitant aux États-Unis a été deux fois plus faible entre 1990 et 2020 (après que la progressivité fiscale a été divisée par deux sous Reagan pendant les années 1980) qu'elle ne l'avait été au cours des décennies précédentes¹. La prospérité états-unienne au xx^e siècle (et plus généralement la prospérité économique dans l'histoire) s'est appuyée sur une nette avance éducative², et certainement pas sur une avance inégalitaire. Sur la base des éléments historiques dont je dispose, la société idéale me semble être une société où tout le monde posséderait quelques centaines de milliers d'euros, où un petit nombre de personnes posséderaient peut-être quelques millions, mais où les détentions supérieures (plusieurs dizaines ou centaines de millions, et *a fortiori* plusieurs milliards) ne seraient que temporaires et seraient vite ramenées par le système fiscal vers des niveaux plus rationnels et socialement plus utiles.

D'autres jugeront les taux et les montants trop timorés. De fait, avec le système fiscal et successoral indiqué ici, les jeunes adultes d'origine modeste qui actuellement n'héritent de rien du tout recevraient 120 000 euros, alors que les jeunes adultes aisés qui héritent actuellement de 1 million d'euros se

1. Voir Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, *op. cit.*, graphique 11.13. Voir aussi « Pour une économie circulaire », 15 octobre 2019.

2. 90 % d'une classe d'âge était scolarisée dans l'enseignement secondaire aux États-Unis dans les années 1950, contre à peine 20 %-30 % en Europe de l'Ouest et au Japon à la même époque.

retroouveraient avec 600 000 euros¹. On est donc assez loin de l'égalisation complète des chances et des opportunités, principe théorique assez souvent proclamé, mais rarement appliqué avec cohérence. À mon sens, il est possible et souhaitable d'aller beaucoup plus loin.

En tout état de cause, les taux et les montants indiqués ici n'ont qu'une valeur illustrative, et participent d'un exercice de réflexion et de délibération sur le système idéal que l'on souhaite bâtir à long terme, et ne préjugent pas des stratégies gradualistes qui peuvent être choisies ici et là, en fonction des contextes historiques et politiques particuliers. Par exemple, dans le contexte français actuel, on peut considérer que la première priorité est de réintroduire un impôt sur la fortune (ISF) modernisé, basé sur des déclarations préremplies de patrimoines et un contrôle beaucoup plus strict que par le passé, ce qui permettrait de réduire par la même occasion la taxe foncière, qui est un impôt sur le patrimoine particulièrement lourd et injuste, notamment pour tous les ménages endettés en voie d'accession à la propriété².

Social-fédéralisme : vers une autre organisation de la mondialisation

Redisons-le nettement : il est tout à fait possible d'avancer graduellement vers le socialisme participatif en faisant évoluer le système légal, fiscal et social à l'intérieur de tel ou tel pays, sans attendre l'unanimité de la planète. C'est d'ailleurs ainsi que se sont produites la construction de l'État social et la réduction des inégalités au cours du xx^e siècle. L'égalité

1. Après opération de l'impôt successoral et de la dotation universelle.

2. Voir « Suppression de l'ISF : une faute historique », 10 octobre 2017 ; « “Gilets jaunes” et justice fiscale », 11 décembre 2018.

éducative et l'État social peuvent aujourd'hui être relancés pays par pays. L'Allemagne ou la Suède n'ont pas attendu l'autorisation de l'Union européenne ou des Nations unies pour mettre en place la cogestion, et les autres pays pourraient faire de même dès maintenant. Les recettes de l'ISF progressaient à vive allure en France avant sa suppression en 2017, ce qui montre à quel point l'argument de l'exil fiscal généralisé était un mythe, et ce qui confirme qu'il est possible de réintroduire sans tarder un ISF modernisé.

Cela étant posé, il est bien évident qu'il est possible d'aller encore plus loin et plus vite en adoptant une perspective internationaliste, et en tentant de reconstruire le système international sur de meilleures bases. De façon générale, pour redonner une chance à l'internationalisme, il faut tourner le dos à l'idéologie du libre-échange absolu qui a guidé la mondialisation au cours des dernières décennies, et mettre en place un autre système économique, un modèle de développement fondé sur des principes explicites et vérifiables de justice économique, fiscale et environnementale. Le point important est que ce nouveau modèle doit être internationaliste dans ses objectifs ultimes mais souverainiste dans ses modalités pratiques, au sens où chaque pays, chaque communauté politique doit pouvoir fixer des conditions à la poursuite des échanges avec le reste du monde, sans attendre l'accord unanime de ses partenaires. Toute la difficulté est que ce souverainisme à vocation universaliste ne sera pas toujours facile à distinguer du souverainisme de type nationaliste qui a actuellement le vent en poupe.

Je veux de nouveau insister ici sur la façon dont on peut distinguer les différentes approches, ce qui me semble être un enjeu central pour l'avenir¹. En particulier, avant

1. Voir « Reconstruire l'internationalisme », 14 juillet 2020. Je reviens sur ces questions dans plusieurs autres chroniques : « Pour une

d'envisager d'éventuelles sanctions unilatérales contre les pays pratiquant le dumping social, fiscal et climatique, sanctions qui en tout état de cause doivent rester incitatives et réversibles, il est essentiel de proposer aux autres pays un modèle coopératif fondé sur des valeurs universelles de justice sociale, de réduction des inégalités et de préservation de la planète. Cela exige notamment d'indiquer précisément quelles assemblées transnationales pourraient être chargées des biens publics globaux (climat, recherche médicale, etc.) et des mesures communes de justice fiscale et climatique (impôts communs sur les profits des grandes entreprises et les plus hauts revenus, patrimoines et émissions carbone). Cela vaut notamment pour l'échelon européen, où il est urgent de sortir de la règle de l'unanimité et des conseils à huis clos. Les propositions contenues dans le Manifeste pour la démocratisation de l'Europe (tdem.eu) permettent d'avancer dans cette direction, et la création en 2019 d'une Assemblée parlementaire franco-allemande (malheureusement dénuée de réels pouvoirs) montre qu'il est parfaitement possible pour un sous-groupe de pays de bâtir des institutions nouvelles, sans attendre l'unanimité des autres pays¹.

Au-delà du cas européen, ces discussions sur le social-fédéralisme ont également une portée beaucoup plus générale. Par exemple, les pays d'Afrique de l'Ouest tentent actuellement de redéfinir leur monnaie commune et de sortir définitivement de la tutelle coloniale. C'est l'occasion de mettre la monnaie ouest-africaine au service d'un projet de développement fondé

autre mondialisation », 15 novembre 2016 ; « L'Europe et le clivage de classe », 14 mai 2019 ; « Social-fédéralisme contre national-libéralisme », 11 février 2020.

1. Voir « Manifeste pour la démocratisation de l'Europe », 10 décembre 2018 ; « L'Assemblée franco-allemande, une opportunité unique pour la justice fiscale en Europe », 21 février 2020.

sur l'investissement dans la jeunesse et les infrastructures (et non plus seulement au service de la mobilité des capitaux et des plus riches). On oublie d'ailleurs trop souvent vu d'Europe que l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) est par certains côtés plus avancée que la zone euro. Par exemple, elle a mis en place dès 2008 une directive instituant une assiette commune de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et contraignant chaque pays à appliquer un taux d'imposition compris entre 25 % et 30 %, ce que l'Union européenne a été incapable de décider jusqu'ici. Plus généralement, les nouvelles politiques monétaires mises en place au niveau mondial au cours des dix dernières années exigent de repenser un nouvel équilibre entre les approches monétaires et fiscales, et une perspective comparative, historique et transnationale est là encore essentielle¹.

Pour un socialisme féministe, métissé et universaliste

Le socialisme participatif que j'appelle de mes vœux repose sur plusieurs piliers : égalité éducative et État social ; circulation permanente du pouvoir et de la propriété ; social-fédéralisme et mondialisation durable et équitable. Sur chacun de ces points, il est essentiel de faire un bilan sans concession des insuffisances des diverses formes de socialisme et de social-démocratie expérimentées au xx^e siècle.

Parmi les nombreuses limitations des multiples expériences socialistes et sociales-démocrates du siècle dernier, il faut également insister sur l'insuffisante prise en compte des enjeux liés au patriarcat et au postcolonialisme. Le point important

1. Voir « La création monétaire va-t-elle nous sauver ? », 9 juillet 2019 ; « Le temps de la monnaie verte », 12 mai 2020.

est que ces différentes questions ne peuvent pas être pensées isolément les unes des autres. Elles doivent être traitées dans le cadre d'un projet socialiste global fondé sur l'égalité réelle des droits sociaux, économiques et politiques.

Toutes les sociétés humaines jusqu'à nos jours ont été des sociétés patriarcales, d'une façon ou d'une autre. La domination masculine a joué un rôle central et explicite dans l'ensemble des idéologies inégalitaires qui se sont succédé jusqu'au début du xx^e siècle, qu'il s'agisse des idéologies ternaires, propriétaristes ou colonialistes. Au cours du xx^e siècle, les mécanismes de la domination sont devenus plus subtils (mais non moins réels) : l'égalité formelle des droits s'est peu à peu mise en place, mais l'idéologie de la femme au foyer comme aboutissement social a connu son heure de gloire, en particulier au cours des « trente glorieuses ». En France, au début des années 1970, près de 80 % de la masse salariale était constituée par des hommes¹. Là encore, la question des indicateurs et de leur politisation est cruciale. Trop souvent, on se contente de dire que les écarts de salaires femmes-hommes, « à emploi égal », sont de 15 % ou de 20 %. Le problème est précisément que les femmes n'ont pas accès aux mêmes emplois que les hommes. En fin de carrière, l'écart de salaire moyen (qui va ensuite se transmettre pendant toute la retraite, sans compter les interruptions de carrière) est en réalité de 64 %. Si l'on examine l'accès aux emplois les mieux rémunérés, on constate que les choses ne changent que très lentement : au rythme actuel, il faudrait attendre l'année 2102 pour atteindre la parité².

Pour accélérer le mouvement et sortir véritablement du patriarcat, il est indispensable de mettre en place des mesures

1. Voir Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, *op. cit.*, chapitre 13.

2. Voir « Inégalités salariales hommes-femmes : 19 % ou 64 % ? », 7 novembre 2016.

contraignantes, vérifiables et sanctionnées, aussi bien pour les postes à responsabilités dans les entreprises, les administrations et les universités que dans les assemblées politiques. Des travaux récents ont montré que cette meilleure représentation des femmes pourrait aller de pair avec une amélioration de la représentation des catégories sociales défavorisées, aujourd'hui quasiment absentes des assemblées. Autrement dit, la parité femmes-hommes doit avancer de concert avec la parité sociale¹.

La question des discriminations femmes-hommes doit également être envisagée en lien avec la lutte contre les discriminations ethno-raciales, notamment en matière d'accès à l'emploi. Cela passe aussi par la nécessaire réappropriation collective et citoyenne de l'histoire coloniale et postcoloniale. Certains s'étonnent aujourd'hui de voir des manifestants de toutes les origines s'en prendre aux statues de marchands d'esclaves qui ornent encore de nombreuses villes européennes ou états-uniennes. Il est pourtant essentiel de prendre la mesure de cette histoire commune.

En France, on ignore trop souvent qu'Haïti a dû repayer à l'État français une dette considérable entre 1825 et 1950, tout cela pour avoir le droit d'être libre et pour financer une compensation financière aux propriétaires d'esclaves (injustement privés de leur bien, suivant l'idéologie de l'époque). Haïti réclame aujourd'hui réparation à la France pour ce tribut inique, et il est difficile de ne pas lui donner raison et de continuer à repousser éternellement cette discussion, alors même que l'on organise encore aujourd'hui des restitutions pour des spoliations qui ont eu lieu pendant les deux guerres mondiales. Plus généralement, on oublie volontiers que les abolitions françaises et britanniques se sont toujours accompagnées du versement d'indemnisations aux propriétaires, et jamais aux esclaves eux-mêmes. Une compensation

1. Voir Julia Cagé, *Libres et égaux en voix*, Paris, Fayard, 2020.

aux anciens esclaves avait été évoquée à la fin de la guerre civile états-unienne (la fameuse mule et les 40 acres de terre), mais rien ne fut jamais versé, ni en 1865, ni un siècle plus tard, en 1965, quand la ségrégation légale prit fin. Pourtant, en 1988, une indemnité de 20 000 dollars fut accordée aux Japonais-Américains injustement internés pendant la Seconde Guerre mondiale. Une indemnité du même type versée aujourd'hui aux Africains-Américains victimes de la ségrégation aurait une valeur symbolique forte¹.

Pour autant, ce débat légitime et complexe sur les réparations, indispensable pour établir la confiance dans une norme de délibération et de justice commune, doit impérativement s'inscrire dans une perspective universaliste. Pour réparer la société des dégâts du racisme et du colonialisme, on ne peut pas se contenter d'une logique basée sur d'éternelles compensations intergénérationnelles. Il faut aussi et surtout se tourner vers l'avenir et changer le système économique, avec pour fondement la réduction des inégalités et un accès égalitaire de toutes et de tous à l'éducation, à l'emploi et à la propriété, y compris avec un héritage minimal pour tous, indépendamment des origines de chacun, et qui viendrait s'ajouter à des indemnités telles que celle dont ont bénéficié les Japonais-Américains et dont pourraient bénéficier les Africains-Américains. Les deux perspectives, celle des réparations et celle des droits universels, doivent se compléter et non s'opposer l'une à l'autre.

Il en va de même au niveau international. Le légitime débat sur des réparations telles que celles concernant Haïti doit se dérouler conjointement avec une nécessaire réflexion sur un nouveau système universel de transferts internationaux. En particulier, la crise épidémique actuelle peut être l'occasion de réfléchir à une dotation sanitaire et éducative minimale

1. Voir « Affronter le racisme, réparer l'histoire », 16 juin 2020.

pour tous les habitants de la planète, financée par un droit universel de tous les pays sur une partie des recettes fiscales acquittées par les acteurs économiques les plus prospères du monde entier : grandes entreprises et ménages à hauts revenus et patrimoines. Après tout, cette prospérité s'appuie sur un système économique mondial – et accessoirement sur l'exploitation effrénée des ressources naturelles et humaines planétaires depuis plusieurs siècles. Elle demande donc aujourd'hui une régulation mondiale pour assurer sa soutenabilité sociale et écologique¹.

Concluons en insistant sur le fait que le socialisme participatif que j'appelle de mes vœux ne viendra pas du sommet : inutile d'attendre une nouvelle avant-garde prolétarienne qui viendrait imposer ses solutions. Les dispositifs évoqués ici visent à ouvrir le débat, jamais à le clore. Le changement véritable ne pourra venir que de la réappropriation citoyenne des questions socio-économiques et des indicateurs permettant d'organiser la délibération collective. J'espère que ces lignes et les textes qui suivent pourront y contribuer.

1. Voir « Éviter le pire », 14 avril 2020. Voir aussi Simon Reid-Henry, « Global Public Investment : Redesigning International Public Finance for Social Cohesion », Londres, Queen Mary, 2020.

POUR UNE AUTRE MONDIALISATION

2016-2017



RÉALISATION : NORD COMPO À VILLENEUVE-D'ASCQ
IMPRESSION : NORMANDIE ROTO IMPRESSION S.A.S À LONRAI
DÉPÔT LÉGAL : OCTOBRE 2020. N° 133808 ()
IMPRIMÉ EN FRANCE